

# Les Ambassadeurs des 27

## Simulation de réunion diplomatique

### Fiche méthodologique

Par Anthony Maire, enseignant de lettres – collège Jaurès, St Vit, chargé de mission par la DAREIC de l'Académie de Besançon auprès de la Maison de l'Europe

**Public visé :** classes de troisièmes.

**1 étape n°1 :** répartition des ambassades entre les élèves (laisser les élèves choisir n'est pas une très bonne idée car ils se précipitent tous sur les pays les plus connus : pour éviter les déceptions et une grande perte de temps en négociations passionnées, il est pratique de préparer des fiches avec le nom de chaque pays, placées dans une boîte avant de procéder à un tirage au sort.) Il ne faut pas oublier de choisir un président ou une présidente de session qui fera un discours introductif, animera la session en choisissant l'ordre de passage des ambassadeurs, en assurant les transitions et en régulant les débats de l'après-midi.

**2 étape n°2 :** lancement des recherches personnelles des élèves. Dans un premier temps, il est important de laisser les élèves s'imprégner seuls de leur pays, en découvrir les aspects historiques, géographiques, culturels... Ils peuvent aller au CDI ou chercher chez eux sur différents sites en ligne (encyclopédies, offices du tourisme, sites dédiés au tourisme, à l'économie, actualités...)

**3 étape n°3 :** première mise au point en classe entière (heure de vie de classe par exemple).

En collaboration avec les élèves, on dressera la liste des éléments qui devront apparaître lors de la présentation publique :

- Nom du pays en français et dans la langue officielle
- Langue(s) officielle(s)
- Drapeau
- Capitale
- Monnaie
- Population
- Superficie
- Année de l'entrée dans l'U.E.
- Historique rapide du pays (quelques dates clefs, indépendance...)
- Régime politique
- Situation géographique au sein de l'U.E.
- Personnages célèbres (politiques, sportifs, artistes...)
- Monuments emblématiques

**ATTENTION** : ne pas en mettre trop ! La présentation durant environ trois minutes, il faudra hiérarchiser les informations et effectuer un tri impitoyable ! Le but des présentations est d'être captivantes, visuelles, complètes et compréhensibles.

**4 étape n°4** : lancement de la préparation des dossiers numériques (infographies sur easel.ly, posters sur genial.ly ou diaporamas, au choix des élèves : la durée de leur présentation est fixée à trois minutes !) Cette étape peut se dérouler en partie au collège (séance TICE en collaboration avec les collègues documentalistes) et en partie à la maison. Il convient de laisser une totale liberté formelle aux élèves, pour obtenir des présentations variées et non répétitives.

Au cours de cette étape, dès qu'un élève a fini son dossier, il ne faut pas hésiter à le vérifier avant d'enregistrer tous les documents sur une seule clef USB : cela permettra de valider les informations, de s'assurer que celles-ci sont complètes et de corriger les fautes d'orthographe éventuelles).

**5 étape n°5** : lancement de la préparation des propositions de lois. Lors des recherches effectuées par les élèves, ces derniers ont découvert dans leur pays d'adoption des modes de vie, des coutumes ou même des lois qu'ils aimeraient voir adopter dans tous les pays de l'UE. Il est capital de préciser qu'il ne s'agit pas obligatoirement de loi mais d'habitudes de vie, de traditions peut-être, ou pourquoi pas de fêtes, liées à l'écologie, au commerce, à la vie en société, aux loisirs... Le domaine est vaste : les élèves ne doivent pas imaginer qu'il est question uniquement de politique ou d'économie !

Il ne faut pas hésiter à donner des exemples : on peut utiliser les traditions du Royaume Uni pour ne pas influencer les ambassadeurs :

En dehors des traditions en Angleterre, il y a aussi les coutumes qui bien qu'inaperçues par les anglais, sont assez déroutantes pour des étrangers. Par exemple, sachez qu'on ne sert la main qu'une seule fois à un anglais et c'est lors de votre première rencontre. Par la suite, il serait étrange pour eux que vous leur serriez la main une nouvelle fois alors que vous les connaissez déjà.

Avoir un comportement incorrect dans les transports en commun anglais

Nous l'avons déjà rapidement évoqué, les anglais sont assez respectueux des autres et il est hors de question de se comporter n'importe comment en public, notamment dans les transports en commun. Contrairement à ce qu'on peut régulièrement voir en France et d'autres pays européens, il serait vraiment très inhabituel de se faire bousculer à la sortie d'un bus, train ou métro. En effet, les **anglais** mettent un point d'honneur à bien laisser sortir d'abord les gens présents pour ensuite monter à leur tour, le tout très calmement. Si vous vous mettez à bousculer quelqu'un dans les transports en commun, cela risque d'être **très mal vu** et vous le remarquerez rapidement avec tous les regards outrés tournés dans votre direction.

Aussi, faites attention à ne pas déranger vos voisins en parlant trop fort dans les transports en commun. Il est assez rare de voir des gens hurler au téléphone ou à la personne juste en face d'elle, comme nous en voyons régulièrement dans les transports en commun français. Il est même courant que les wagons ou bus soient assez silencieux, chacun respectant le confort de l'autre. S'il vous prend donc l'envie de parler vraiment fort, ne soyez donc pas surpris de vous faire réprimander. Enfin, la règle d'or à absolument respecter, c'est l'hygiène ! Vous le verrez, les transports en commun **anglais** sont vraiment très propres et soignés, il y a peu de tags (même à **Londres**) et presque pas un seul papier qui traîne. Tout comme en France, des poubelles sont disponibles un peu partout et il serait vraiment très grossier de jeter ses papiers, son journal ou pire, de cracher par terre. On en voit souvent en France mais **en Angleterre**, c'est une **chose à vraiment éviter** puisque vous serez le seul à le faire.

Source : bellbritannia.com

Cette étape est la plus cruciale : proposer une loi ne suffit pas, il faut argumenter dans les règles de l'art, avec trois arguments présentés en gradation montante à l'aide de connecteurs logiques (tout d'abord, ensuite, de plus, par ailleurs, de surcroît, enfin...) La liste est longue et variée. Les élèves devront également montrer les effets positifs de leur proposition dans leur pays d'adoption.

**6 étape n°6** : établissement pour et par le professeur de la liste des propositions de lois avant le jour de la session parlementaire : dans l'idéal, les ambassadeurs devraient garder secrète leur proposition mais ne rêvons pas : ils en parleront entre eux et, finalement, c'est une très bonne chose ! C'est à ce moment-là que l'enseignant peut demander à tel ou tel ambassadeur de modifier la loi, guider les élèves en difficulté ou simplement veiller à la reformulation afin que celle-ci soit compréhensible.

Chaque proposition de loi sera préparée par les ambassadeurs sur des fiches cartonnées : une formulation sera présentée sur grand écran à partir de la clef USB du professeur pour que les élèves plus visuels qu'auditifs puissent bien la comprendre.

**7 étape n°7 :** entraînements oraux : ils peuvent se dérouler dans le cadre du cours, en heures de vie de classe ou pendant les heures d'étude au CDI. Chaque collègue fera en fonction de l'organisation de son établissement.

## **8 étape finale : le jour J !**

Les ambassadeurs auront droit à leurs fiches durant la présentation de leur pays et de leur loi.

Après chaque présentation de loi, les autres ambassadeurs pourront poser des questions, demander des précisions supplémentaires et réagir, créant ainsi un véritable débat parlementaire. Le rôle de la présidente ou du président est donc capital : c'est elle, ou lui, qui sera le garant de la cohésion du projet, évitant ainsi les débordements ou les digressions, veillant au respect du temps imparti à chaque ambassadeur.

Si un débat à propos d'une proposition de loi tourne en rond, la présidente ou le président n'hésitera pas à passer à la loi suivante.

Quand toutes les propositions de lois auront été faites, la présidente, ou le président, lancera le vote : toutes les propositions de lois apparaîtront, ensemble, à l'écran : les ambassadeurs voteront pour la proposition la plus pertinente à leurs yeux.

Le vote peut se faire de deux manières :

- **A voix haute, ambassadeur après ambassadeur.** Dans ce cas, la présidente, ou le président, effectue le décompte et annonce la proposition gagnante avant de conclure la session par un bref discours de remerciements.
- **A bulletin secret :** la présidente, ou le président, passe parmi les ambassadeurs avec une boîte dans laquelle chacun déposera son vote sur une petite fiche préparée à l'avance. La présidente, ou le président, procédera ensuite au dépouillement avant d'annoncer la proposition gagnante et de conclure la session par un bref discours de remerciements.

A la fin de la session, s'il y a encore du temps, ou le lendemain, en classe, il est indispensable de faire un point avec les élèves afin de les laisser s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu : on les guidera vers la formulation du but de cette opération, la prise de conscience de l'importance de l'UE aujourd'hui plus que jamais. On n'hésitera pas à apporter des informations supplémentaires sur l'historique de l'UE, à parler du Brexit avec les élèves et de leurs attentes, ou doutes, par rapport à l'UE.

Cette étape de restitution et d'échange est vraiment essentielle pour l'ouverture de nos élèves et l'éveil de leur conscience européenne.

La proposition de loi qui aura remporté le vote sera affichée en classe, ce qui permettra d'en parler avec les autres classes éventuellement, et pourra même être envoyée par courriel au parlement européen à Strasbourg. Cela pourrait être l'occasion d'un prolongement pédagogique avec la classe : comment rédiger un courriel professionnel (travail sur le langage, la mise en page, la formulation...) envoyé à une institution.

Cette action pourra également donner lieu à un article dans le journal du collège ou sur le site internet de ce dernier : les élèves volontaires pourront l'écrire et y ajouter des photographies prises pendant la session.

Cette opération sera, pour finir, évaluée par le professeur par le biais d'une note d'oral et/ou d'une évaluation par compétences :

### **COMPRENDRE ET S'EXPRIMER A L'ORAL**

- **Comprendre des discours oraux élaborés (récit, exposé magistral, émission documentaire, journal d'information).**

- **Produire une intervention orale continue de cinq à dix minutes (présentation d'une œuvre littéraire ou artistique, exposé des résultats d'une recherche, défense argumentée d'un point de vue).**

- **Interagir dans un débat de manière constructive et en respectant la parole de l'autre.**

- S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire

- Pratiquer le compte-rendu (fonctions, formes / usage de supports efficaces)
- Formuler un avis pour partager son point de vue (vocabulaire précis)
- Participer de façon constructive à des échanges oraux
- Interagir avec autrui (codes de la conversation / usages de la politesse)
- Participer à un débat : exprimer une opinion argumentée (techniques argumentatives)
- Animer et arbitrer un débat
- Percevoir et exploiter la voix, la respiration, le regard, la gestuelle